

BAUX COMMERCIAUX ET LOI ALUR

MODALITÉS PRATIQUES

2 jours (14h), dont
2h consacrées à la
Déontologie.

VALIDATION FORMATION

Certification en vue
du renouvellement
de la carte d'agent
immobilier.

TARIF

550€ Nets de taxe

VOTRE INTERLOCUTEUR

05 53 35 72 72
edc@campus.dordogne.cci.fr



OBJECTIFS

- Appliquer les obligations réglementaires du décret n° 2016-173 du 18 Février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.
- Comprendre et maîtriser le bail commercial dans le cadre des modifications apportées par la Loi Alur.
- Acquérir les fondamentaux pour conseiller bailleurs et locataires.
- Accompagner les porteurs de projets.
- Sécuriser une signature.



PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation s'adresse aux commerciaux des agences immobilières, aux agents commerciaux titulaires de la carte de transaction immobilière. Les personnes salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier se doivent de suivre également cette formation continue obligatoire.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports didactiques
- Cas pratiques : exercices appliqués à la rédaction de baux
- Mises en situation sketches
- Quizz d'évaluation



INTERVENANT

L'animation de la formation est assurée par Maître Cindy LANZERAY, huissier de justice à Périgueux.

BAUX COMMERCIAUX ET LOI ALUR



PROGRAMME DE LA FORMATION

JOUR 1: SIGNER UN BAIL

Comprendre et adapter les baux commerciaux aux situations rencontrées

Connaître les nouvelles modalités apportées par la Loi Alur

Sécuriser une signature de bail

- **Le bail d'habitation : application générale**
 - Savoir rédiger un bail d'habitation Loi 1989
 - Points particuliers sur les nouveautés apportées par la Loi Alur
- **Les baux locatifs dérogatoires**
 - Les baux meublés
 - Les baux saisonniers
 - La colocation
 - Bail meublé étudiant
- **Les baux commerciaux et professionnels**
 - Les règles générales et distinctions Loi Alur / Loi Pinel
- **Cas pratiques et mises en situation**
- **Quizz d'évaluation**

JOUR 2 : RÉSILIER UN BAIL

Comprendre les mécanismes de résiliation d'un bail

Etre capable d'engager les procédures judiciaires de résiliation des baux d'habitation

- **Résiliation amiable d'un bail d'habitation : bail locatif et baux dérogatoires**
 - Congé par le locataire
 - Congé par le propriétaire
 - Cas particuliers : fin d'un bail par la force majeure
- **Résiliation amiable d'un bail commercial**
 - Congé par le preneur
 - Congé par le bailleur
- **Résiliation judiciaire des baux d'habitation**
 - Quand engager la procédure ?
 - Les premières démarches
- **Cas pratiques**
- **Quizz d'évaluation**